

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 28 février 2022, se tient à 16 h 02, via conférence web, une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Denyse Blanchet et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau et Denis Poulin participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 885-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 23 juin 2021 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) » la séance s'est tenue à huis clos et via conférence web. Un enregistrement des discussions sera publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Étant donné les points à l'ordre du jour, mesdames Stéphanie Gosselin, coordonnatrice au financement aux entreprises et adjointe exécutive à la SDEG et Annie Hébert, responsable de projets sont présentes.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, est absent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance. Les maires se présentent à tour de rôle ainsi que le secteur qu'il représente.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation a été notifié tel que requis par ledit Code, aux membres qui ne sont pas présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2022-33

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 28 FÉVRIER 2022

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
----	------------------------------------

2.	ORDRE DU JOUR
3.	GROUPE COGI-T – DIAGNOSTIC ET PLAN D’ACTION NUMÉRIQUE POUR LA MRC ET LA SDEG
4.	GROUPE COGI-T – IMPLANTATION MICROSOFT 365
5.	MICROSOFT – ACHAT LICENCE MICROSOFT 365 - ENVIRONNEMENT CLOUD
6.	CÉGEP BEAUCE-APPALACHES – FORMATION DES EMPLOYÉS MICROSOFT 365
7.	VARIA
8.	PÉRIODE DE QUESTIONS
9.	LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

3.0

GROUPE COGI-T – DIAGNOSTIC ET PLAN D’ACTION NUMÉRIQUE POUR LA MRC ET LA SDEG

Des discussions ont eu lieu en atelier de travail concernant un diagnostic et un plan d’action numérique pour la MRC et la SDEG.

4.0

GROUPE COGI-T – IMPLANTATION MICROSOFT 365

Des discussions ont eu lieu en atelier de travail.

C.A. 2022-34**GROUPE COGI-T – IMPLANTATION MICROSOFT 365**

ATTENDU QU’un diagnostic et un plan d’action numérique ont été élaborés pour la MRC du Granit et la SDE du Granit;

ATTENDU QUE le diagnostic a révélé entre autres un retard quant au virage numérique;

ATTENDU QU’une migration vers un système plus performant est nécessaire et qu’elle impliquera plusieurs phases;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve l’embauche de la firme Cogi-T au montant de 24 480 \$ plus taxes pour la phase 1, soit l’implantation numérique de Microsoft 365 comprenant entre autres l’analyse de la structure de fichier actuel, analyse des besoins de migration, analyse de l’architecture des équipes et des bibliothèques de fichier, l’installation et la configuration, la création de la structure des équipes et des bibliothèques, migration des fichiers sur le Cloud, création des accès et du système de sécurité, mise en place des systèmes de backup et de sécurité des accès et installation des versions clients sur les postes usagers.

QUE ce montant soit pris à même les sommes disponibles au Fonds Covid.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.0

MICROSOFT – ACHAT LICENCE MICROSOFT 365 -ENVIRONNEMENT CLOUD

Des discussions ont eu lieu en atelier de travail.

C.A. 2022-35

MICROSOFT – ACHAT LICENCE MICROSOFT 365 -ENVIRONNEMENT CLOUD

ATTENDU QUE la MRC du Granit est présentement desservie au niveau de la sauvegarde et des logiciels par Oriso;

ATTENDU QU'il y a lieu de migrer vers un système numérique plus performant;

ATTENDU QUE les coûts pour la sauvegarde informatique et pour la fourniture de logiciels sont comparables à ceux payés actuellement;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a approuvé, par sa résolution C.A. 2022-34, l'implantation numérique de Microsoft 365;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve l'achat des licences Microsoft 365 pour 2 ans, à raison de 10 061 \$ plus taxes par année.

QUE ce montant soit pris à même les sommes disponibles au Fonds Covid.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

CÉGEP BEAUCE-APPALACHES – FORMATION DES EMPLOYÉS MICROSOFT 365

Des discussions ont eu lieu en atelier de travail.

C.A. 2022-36

CÉGEP BEAUCE-APPALACHES – FORMATION DES EMPLOYÉS MICROSOFT 365

ATTENDU QU'un diagnostic et un plan d'action numérique ont été élaborés pour la MRC du Granit et la SDE du Granit;

ATTENDU QUE le diagnostic a révélé entre autres un retard quant au virage numérique;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a approuvé, par sa résolution C.A. 2022-34, l'implantation numérique de Microsoft 365;

ATTENDU QUE d'offrir de la formation aux employés est primordial pour en assurer la réussite et l'adhésion;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte l'offre de service du Cégep Beauce-Appalaches au montant de 22 500 \$ plus taxes dans le cadre de la formation à offrir aux employés de la MRC et de la SDE quant à l'implantation de Microsoft 365.

QUE ce montant soit pris à même les sommes disponibles au Fonds Covid.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

8.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos et via conférence web, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucun citoyen n'est présent.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

9.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2022-37

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité administratif du 28 février 2022 soit levée, il est 16 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance extraordinaire du comité administratif de ce 28 février 2022 et ce, pour les résolutions C.A. 2022-34, C.A. 2022-35 et C.A. 2022-36.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale